

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 638

7 mars 2015

### SOMMAIRE

<b>Aero-Design</b> .....	<b>30623</b>	<b>Narina Holding S.A.</b> .....	<b>30581</b>
<b>AIE EuroLux S.à r.l.</b> .....	<b>30624</b>	<b>Norsk Telekom Infrastruktur S.à r.l.</b> .....	<b>30592</b>
<b>Au Fil du Bois S.à r.l.</b> .....	<b>30581</b>	<b>Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>30580</b>
<b>Bonaban S.A.</b> .....	<b>30586</b>	<b>Orion Asset Italy S.à r.l.</b> .....	<b>30582</b>
<b>D'Eponas SC</b> .....	<b>30587</b>	<b>Paper Funding S.A.</b> .....	<b>30610</b>
<b>Dream Luxco S.C.A.</b> .....	<b>30595</b>	<b>People Primetime</b> .....	<b>30579</b>
<b>Ereme S.A.</b> .....	<b>30588</b>	<b>Presence S.A.</b> .....	<b>30583</b>
<b>Ereme S.A.</b> .....	<b>30609</b>	<b>Pressiton Group S.à r.l.</b> .....	<b>30579</b>
<b>Ereme S.A.</b> .....	<b>30602</b>	<b>Pressiton S.à r.l.</b> .....	<b>30582</b>
<b>European Rail Freight II S.à r.l.</b> .....	<b>30602</b>	<b>PRT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>30578</b>
<b>Franklin Templeton Management Luxem- bourg S.A.</b> .....	<b>30578</b>	<b>PSP Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>30583</b>
<b>GTB Worldwide Holding S.A.</b> .....	<b>30586</b>	<b>Public Safety Luxembourg, S.à r.l.</b> .....	<b>30583</b>
<b>GTB Worldwide Holding S.A.</b> .....	<b>30586</b>	<b>Quantum Potes S.A.</b> .....	<b>30585</b>
<b>Home Depot International Holdings, S.à r.l.</b> .....	<b>30588</b>	<b>Ravensbourne Holding S.à r.l.</b> .....	<b>30584</b>
<b>INFOSEC Spf S.A.</b> .....	<b>30581</b>	<b>Real Estate &amp; Building Company S.A.</b> ....	<b>30584</b>
<b>Iowa Two S.à r.l.</b> .....	<b>30603</b>	<b>Residential Initiatives II S.à r.l.</b> .....	<b>30585</b>
<b>Just Properties S.A.</b> .....	<b>30624</b>	<b>Right Management Luxembourg S.A.</b> ....	<b>30584</b>
<b>Luxembourg Corporation Company S.A.</b> .....	<b>30578</b>	<b>Ripple Group S.A.</b> .....	<b>30585</b>
<b>Luxprimo Sàrl</b> .....	<b>30578</b>	<b>Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.</b> .....	<b>30583</b>
<b>Mizzen Manager S.à r.l.</b> .....	<b>30578</b>	<b>Rubicon Finance Lux S.à r.l.</b> .....	<b>30585</b>
<b>Mowilux SA</b> .....	<b>30582</b>	<b>SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF</b> .....	<b>30580</b>
<b>Multicontinental Distribution (Europe) S.A.</b> .....	<b>30580</b>	<b>SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF</b> .....	<b>30594</b>
		<b>T.C.G. Gestion S.A.</b> .....	<b>30580</b>
		<b>T Participations S.A.</b> .....	<b>30579</b>

**Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018114/10.

(150021909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Luxprimo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.666.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018281/10.

(150021882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Mizzen Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement du au dépôt fait en date du 15 novembre 2012 référence L120196408.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2012.

Référence de publication: 2015018297/11.

(150021614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**PRT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015018430/11.

(150021809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société Luxembourg Corporation Company S.A. en fonction au 1<sup>er</sup> Février 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A

Signature

Référence de publication: 2015018279/12.

(150021962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**T Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.  
R.C.S. Luxembourg B 173.714.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 2014*

Le 29 décembre 2014 à 14.00 heures, l'actionnaire de la SA T Participations a tenu l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de la filiale de Tredelux sis à 2, rue Kalchesbrück L-1852 Luxembourg.

Divers propos sont échangés entre les membres et, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Bruno Domange, né le 19 septembre 1970 à Denain, demeurant à 15, rue du Buau, B-6750 Mussy-la-Viile, de son poste d'administrateur de T Participations S.A. avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Signature.

Référence de publication: 2015018523/17.

(150021543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**People Primetime, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 142.621.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

S'est réuni le 02 février 2015:

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Changement de siège:

Transfert du siège de 12 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, vers l'adresse suivante:

2 rue Jean Engling

L -1466 Luxembourg

2. changement d'adresse de Georgios Bouronikos vers le 99 route du vin L-5405 Bech-Kleinmacher

3. Changement d'adresse de Christine faucheur vers le 99 route du vin L-5405 Bech-Kleinmacher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018420/18.

(150021471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Pressiton Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 137.196.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements du 29 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu des articles 203 et 203-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée PRESSITON GROUP S.A.R.L., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 8 décembre 2011, RC no B 137196;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LUCUIT, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2015 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015018427/19.

(150021689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.297.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018350/9.

(150022057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.950.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015018516/11.

(150021611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.066.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 décembre 2014 que:

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes détenu par:

- Monsieur Arnaud YAMALIAN, né le 2 juin 1965 à Epinay sur Seine (France), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015018331/14.

(150022084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de TCG Gestion S.A. qui s'est tenu le 30 janvier 2015*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de TCG Gestion SA (la "Société"), tenue le 30 Janvier 2015 il a été décidé comme suit:

- De nommer Mr Robert Jan Bertina ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2015, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020;

- De nommer de Mr Szymon Bodjanski ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2015, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 2 Février 2015.

Severine Canova

Administrateur

Référence de publication: 2015018525/20.

(150021965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Au Fil du Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 7, rue de Barendall.

R.C.S. Luxembourg B 171.649.

---

*Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur José CARDOSO NOGUEIRA, Technicien, demeurant à 107 Mühlenweg L-2155 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016921/14.

(150020800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**INFOSEC Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.791.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 6.000 actions au porteur représentant l'entière du capital de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015017313/14.

(150021233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Narina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.774.

---

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2014 tenue au siège statutaire de la société à 15:00*

**Résolution 6**

Les administrateurs suivants sont renouvelés dans leurs fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Madame Shogik MISAKYAN, Entrepreneur, demeurant 10, rue Sniperskaia, RUS - 111395 MOSCOU (Fédération de Russie);

- Monsieur Misak MISAKYAN, Entrepreneur, demeurant 14, rue Chantereine, F - 77177 BROU-SUR-CHANTEREINE (France).

Monsieur Aram MALOYAN, Entrepreneur, demeurant 9, avenue Georges Digoy, F - 77500 CHELLES (France) est nommé nouvel administrateur pour une durée de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

**Résolution 7**

COGITO SERVICES SARL, Experts-comptables, société domiciliée 11, avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG est nommée Commissaire aux comptes pour une durée de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Extrait certifié conforme aux délibérations

Monsieur Misak MISAKYAN

Le Président

Référence de publication: 2015018335/24.

(150021794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Orion Asset Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 721.200,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 72.753.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 1<sup>er</sup> février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Orilon Asset Italy S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015018353/17.

(150022011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Mowilux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.  
R.C.S. Luxembourg B 104.043.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 janvier 2015.*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 janvier 2015 que

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de nommer la banque «BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg (BIL)» se situant à 11, rue du 31 Août 1942, L - 9516 Wiltz comme dépositaire conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, entrée en vigueur le 18 août 2014.

Wiltz, le 29 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Fiduciaire ARBO S.A.

Référence de publication: 2015018327/18.

(150021802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Pressiton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 137.197.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements du 29 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu des articles 203 et 203-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée PRESSITON S.A.R.L., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 8 décembre 2011, RC no B 137197;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LUCUIT, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2015 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015018428/19.

(150021687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 87.195.400,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.722.

Le nouveau siège social de l'associé unique est Bessingby Way, Bessingby Industrial Estate, GB  
- YO16 4SJ Bridlington, North Humberside, United Kingdom

Référence de publication: 2015018432/10.

(150021874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Presence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 40, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 68.327.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018426/10.

(150021881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**PSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015018431/12.

(150021376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

*Résolutions prises par l'associé unique avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015*

Avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Approbation de la démission Mr. Kemal Akyel comme gérant de la société avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
2. Approbation de la démission Mme. Jennika Temisa Enetiagi Lindholm comme gérante de la société avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
3. Nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.
4. Nomination de Mme. Elena Hadjifyntani, née le 2 octobre 1974 à Odessa, Ukraine, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérante de la société, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.
5. Transfert du siège social de la société au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015018442/22.

(150022059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 83.865.

En date du 11 novembre 2014, l'assemblée générale annuelle a accepté la démission de Monsieur Fabio Mastro Simone de son poste d'Administrateur.

Par conséquent, le nombre d'Administrateurs passe de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 31.12.2014.

*Pour: REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015018448/15.

(150021936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Ravensbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.854.

Suite à l'accord du 16 décembre 2014 entre ILS Fiduciaries (New Zeland) Limited et Gateway Capital Holdings (PTC) Limited, veuillez noter que, à compter du 16 décembre 2014:

- L'associé KK Trust est représenté par Gateway Capital Holdings (PTC) Limited, société immatriculée au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques (Registrar of Corporate Affairs) sous le numéro 3694900, et dont le siège social se trouve au bâtiment Palm Grove House, 1<sup>er</sup> étage, rue Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015018447/18.

(150021321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Right Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.128.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2014:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jilko Tjeerd ANDRINGA, 40, Redan, NL- 1411 LE NAARDEN et Monsieur Ross Stuart GORTON, 10, Elliot Road, Watford, WD17 4DF Hertfordshire en remplacement de Madame Cara Levy BRASLOW, 1617, Boulevard John F. Kennedy, Suite 800 One Penn Center, 19103 Philadelphie (Pennsylvanie) et Monsieur Ruediger SCHAEFER, 4, Lilienstraße, D-63322 Rödermark.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Linda COUTIGNY, demeurant à 39 6V01, Koninklijke Baan, B- 8670 Koksijde, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015018439/21.

(150022135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



**Quantum Potes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018434/9.

(150021910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.142.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018438/10.

(150021945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Ripple Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 152.725.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 2014*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

L'assemblée générale a pris acte de la démission de la société GROVAL HOLDINGS LIMITED, ayant pour représentant permanent Monsieur Ivan Kruchinin, de son mandat d'administrateur et a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018453/15.

(150021868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R.C.S. Luxembourg B 131.738.

*Résolutions prises par l'associé unique avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015*

Avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Approbation de la démission Mr. Kemal Akyel comme gérant de la société avec effet du 1 janvier 2015.
2. Nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1 janvier 2015 pour une durée indéterminée.
3. Nomination de Mme. Elena Hadjifyntani, née le 2 octobre 1974 à Odessa, Ukraine, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérante de la société, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.
4. Transfert du siège social de la société au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015018444/20.

(150021726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**GTB Worldwide Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 181.023.

Je, soussigné,

Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING,  
demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,  
né le 22.03.1965 à Heerlen (Pays-Bas),  
démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:  
GTB Worldwide Holding S.A.  
ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 181.023  
Date effective: le 26 janvier 2014

Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING.

Référence de publication: 2015017236/17.

(150020633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Bonaban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 41.176.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2015 à 16.00 heures à Luxembourg  
1 rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'Administrateur et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Charles THOUAND  
Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Demeurant 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2015016970/18.

(150021030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**GTB Worldwide Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 181.023.

Je, soussigné,

Monsieur Claude ZIMMER,  
demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,  
né le 18.07.1956 à Luxembourg,  
démissionne, par la présente, du mandat de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la société anonyme:

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:  
GTB Worldwide Holding S.A.  
ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 181.023  
Date effective: le 26 janvier 2014

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2015017237/19.

(150020633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**D'Eponas SC, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.554.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le 28 Janvier

1. Monsieur Xavier DOCHEZ, né le 13 avril 1962 à Douai (France), demeurant au Quartier La Serre -789, Route de Saint Restitut, F-84500 BOLLENE

2. Arts et Loisirs Sàrl, date d'immatriculation: 04 Janvier 2008 à Albi (France), siège social 3, Rue Saint-Michel, F-81170 CORDES-SUR-CIEL

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 28 Janvier 2015.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «D'Eponas SC» (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 6.** En raison de leur apport, il est attribué 20 parts à Xavier DOCHEZ et 80 parts à Arts et Loisirs Sàrl, les comparants ci-dessus mentionnés.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 9.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Arts et Loisirs, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21 Route d'Arlon.

Arts et Loisirs

Monsieur Xavier DOCHEZ

Référence de publication: 2015017049/67.

(150020352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Ereme S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018068/9.

(150021473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Home Depot International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 787.947.482,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.828.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Home Depot International, Inc., a corporation formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its main address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2200171 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Home Depot International Holdings, S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler on 15 May 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1830 dated 30 July 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.828 (the "Company").

II.- The notary acts that all the 748,229,107 (seven hundred forty-eight million two hundred twenty-nine thousand one hundred and seven) voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each and 39,380,479 (thirty-nine million three hundred eighty thousand four hundred seventy-nine) non-voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 337,896 (Three Hundred Thirty-Seven Thousand Eight Hundred Ninety-Six Canadian Dollars) which is equivalent to USD 300,000 (Three Hundred Thousand U.S. Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 787,609,586 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Six Hundred Nine Thousand Five Hundred Eighty-Six Canadian Dollars) to CAD 787,947,482 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Forty-Seven Thousand Four Hundred Eighty-Two Canadian Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment to the Articles of Association of the Company; and

5. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 337,896 (Three Hundred Thirty-Seven Thousand Eight Hundred Ninety-Six Canadian Dollars) which is equivalent to USD 300,000 (Three Hundred Thousand U.S. Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 787,609,586 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Six Hundred Nine Thousand Five Hundred Eighty-Six Canadian Dollars) to CAD 787,947,482 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Forty-Seven Thousand Four Hundred Eighty-Two Canadian Dollars) by the issuance of 337,896 (three hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-six) new voting shares having a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) (the “New Shares”), to be fully paid up through a contribution in cash amounting to CAD 337,896 (Three Hundred Thirty-Seven Thousand Eight Hundred Ninety-Six Canadian Dollars) (the “Contribution”).

### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

### *Evidence of the Contribution’s existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

### *Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Home Depot International, Inc.: 748,567,003 (seven hundred forty-eight million five hundred sixty-seven thousand and three) voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each and 39,380,479 (thirty-nine million three hundred eighty thousand four hundred seventy-nine) non-voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each.

The notary acts that all the 787,947,482 (seven hundred eighty-seven million nine hundred forty-seven thousand four hundred eighty-two) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

### *Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company’s articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at CAD 787,947,482 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Forty-Seven Thousand Four Hundred Eighty-Two Canadian Dollars), represented by 748,567,003 (seven hundred forty-eight million five hundred sixty-seven and three) voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar)

each (the "Voting Shares"), and 39,380,479 (thirty-nine million three hundred eighty thousand four hundred seventy-nine) non-voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each (the "Non-Voting Shares")."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, being the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Home Depot International, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son adresse principale sise à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2200171 (l'"Associé Unique").

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Home Depot International Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Me Francis Kessler le 15 mai 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1830 le 30 juillet 2013, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.828 (la "Société").

II.- Que les 748.229.107 (sept cent quarante huit millions deux cent vingt neuf mille cent sept) parts sociales avec droit de vote avec une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune et 39.380.479 (trente neuf millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent soixante dix-neuf) part sociales sans droit de vote avec une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 337.896 CAD (trois cent trente sept mille huit cent quatre-vingt-seize Dollars canadiens) ce qui est équivalent à 300.000 USD (trois cent mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 787.609.586 CAD (sept cent quatre-vingt-sept millions six cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-six Dollars canadiens) à 787.947.482 CAD (sept cent quatre-vingt-sept millions neuf cent quarante sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars canadiens), le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire;

3. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

4. Modification corrélative des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en



autre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 337.896 CAD (trois cent trente sept mille huit cent quatre-vingt seize Dollars canadiens) ce qui est équivalent à 300.000 USD (trois cent mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 787.609.586 CAD (sept cent quatre-vingt-sept millions six cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-six Dollars canadiens) à 787.947.482 CAD (sept cent quatre-vingt-sept millions neuf cent quarante sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars canadiens) par l'émission de 337.896 (trois cent trente sept mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales avec droit de vote ayant une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être entièrement libéré par un apport en numéraire s'élevant à 337.896 CAD (trois cent trente sept mille huit cent quatre-vingt-seize Dollars canadiens) ("Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:  
- Home Depot International, Inc.: 748.567.003 (sept cent quarante-huit millions cinq cent soixante-sept mille trois) parts sociales avec droit de vote avec une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune et 39.380.479 (trente-neuf millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales sans droit de vote avec une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune.

Le notaire reconnaît que les 787.947.482 (sept cent quatre-vingt-sept millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus et de l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 787.947.482 CAD (sept cent quatre-vingt-sept millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars canadiens) représenté par 748.567.003 (sept cent quarante-huit millions cinq cent soixante-sept mille trois) parts sociales avec droit de vote avec une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune (les "Parts Sociales Avec Droit de Vote") et 39.380.479 (trente-neuf millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales sans droit de vote avec une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar canadien) chacune (les "Parts Sociales Sans Droit de Vote")."

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015017255/190.

(150019992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Norsk Telekom Infrastruktur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.869.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-sixth day of November,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Broadnet Holding Guernsey Limited, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 54452,

represented by Aïcha CISSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 26 November 2014.

Fibernett Holding Guernsey Limited, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 52800,

represented by Aïcha CISSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 26 November 2014.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Broadnet Holding Guernsey Limited and Fibernett Holding Guernsey Limited, prenamed, are the shareholders of Norsk Telekom Infrastruktur S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.869 and incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 21 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholders representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to change the corporate capital currency of the Company from Euro to Norwegian Kroner and to fix the Company's issued capital at one hundred and five thousand seven hundred and eighty-seven Norwegian Kroner (NOK 105,787) represented by one hundred and five thousand seven hundred and eighty-seven (105,787) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to Norwegian Kroner at the official applicable exchange EUR/NOK rate of 1/8.4630 of 25 November 2014 published by the European Central Bank and (ii) the allocation of an amount of five øre (NOK 0.5) to a special reserve account necessary for rounding purposes.

*Second resolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of three million one hundred and fifty thousand Norwegian Kroner (NOK 3,150,000) so as to bring it from its present amount of one hundred and five thousand seven hundred and eighty-seven Norwegian Kroner (NOK 105,787) into three million two hundred and fifty-five thousand seven hundred and eighty-seven Norwegian Kroner (NOK 3,255,787) by the creation and the issue of three million one hundred and fifty thousand (3,150,000) new shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each.

*Subscription and paying up*

The three million one hundred and fifty thousand (3,150,000) new shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each have been subscribed as follows:

1) Broadnet Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid, has to subscribe to one million eight hundred and ninety-three thousand nine hundred and eighty-two (1,893,982) new shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each by a contribution in cash for a total amount of one million eight hundred and ninety-three thousand nine hundred and eighty-two Norwegian Kroner (NOK 1,893,982), which shall be allocated to the corporate capital of the Company.



2) Fibernett Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid, has to subscribe to one million two hundred and fifty-six thousand eighteen (1,256,018) new shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each by a contribution in cash for a total amount of one million two hundred and fifty-six thousand eighteen Norwegian Kroner (NOK 1,256,018), which shall be allocated to the corporate capital of the Company.

Evidence of the aforementioned payments in the aggregate amount of three million one hundred and fifty thousand Norwegian Kroner (NOK 3,150,000) have been given to the Company.

#### *Third resolution*

Subsequently, the shareholders decide to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at three million two hundred and fifty-five thousand seven hundred and eighty-seven Norwegian Kroner (NOK 3,255,787) represented by three million two hundred and fifty-five thousand seven hundred and eighty-seven (3,255,787) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each (hereafter the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version**

L’an deux mille quatorze, le vingt-six novembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **ONT COMPARU:**

Broadnet Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company), organisée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Level 4 North, St. Julian’s Court, St Julian’s Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WA et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 54452,

représentée par Aïcha CISSE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée le 26 novembre 2014.

Fibernett Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company), organisée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Level 4 North, St. Julian’s Court, St Julian’s Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WA et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 52800,

représentée par Aïcha CISSE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée le 26 novembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Ont déclaré et demandé au notaire instrumentaire d’acter:

1) Que Broadnet Holding Guernsey Limited et Fibernett Holding Guernsey Limited, prémentionnées, sont les associés de Norsk Telekom Infrastruktur S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.869 et constituée suivant acte du notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 21 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la “Société”).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, les associés prémentionnés, représentant l’intégralité du capital social, décident de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de changer la devise du capital social de la Société de l’euro à la couronne norvégienne et de fixer le capital émis de la Société à cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept couronnes norvégiennes (105.787 NOK) représenté par cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (105.787) parts sociales d’une valeur nominale d’une couronne norvégienne (1 NOK) chacune, par voie de (i) conversion de la devise du capital social de la Société de l’euro à la couronne norvégienne au taux d’échange officiel applicable EUR/NOK de 1/8,4630 du 25 novembre 2014 publié par la Banque

Centrale Européenne et (ii) l'attribution d'un montant de cinq øre (0,5 NOK) à un compte de réserve spéciale pour des besoins d'arrondis.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent cinquante mille couronnes norvégiennes (3.150.000 NOK) pour le porter de son montant actuel de cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept couronnes norvégiennes (105.787 NOK) à trois millions deux cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-sept couronnes norvégiennes (3.255.787 NOK) par la création et l'émission de trois millions cent cinquante mille (3.150.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune.

#### *Souscription et libération*

Les trois millions cent cinquante mille (3.150.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune ont été souscrites comme suit:

1) Broadnet Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée comme susmentionné, doit souscrire à un million huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-deux (1.893.982) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune par un apport en numéraire d'un montant total d'un million huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-deux couronnes norvégiennes (1.893.982 NOK) qui doit être alloué au capital social de la Société.

2) Fibernett Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée comme susmentionné, doit souscrire à un million deux cent cinquante-six mille dix-huit (1.256.018) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent cinquante-six mille dix-huit couronnes norvégiennes (1.256.018 NOK) qui doit être alloué au capital social de la Société.

La preuve des paiements susmentionnés pour un montant total de trois millions cent cinquante mille couronnes norvégiennes (3.150.000 NOK) a été donnée à la société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-sept couronnes norvégiennes (3.255.787 NOK) représenté par trois millions deux cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (3.255.787) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1 NOK) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après dénommés les "Associés" et individuellement un "Associé". »

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cisse, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015017490/154.

(150020069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.951.

Les comptes annuels au 31. Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015018517/11.

(150021610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.056.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There was held

an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the “Meeting”) of Dream Luxco S.C.A. (the “Company”) a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 1985 of 29 August 2011 and registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 163056. The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the aforementioned notary, residing in Luxembourg, on 6 November 2014, not yet published in the Mémorial C.

The Meeting is opened at 11:30, under the chair of Mr. Danny Major professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Madia Camara, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Madia Camara, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by the issue of four hundred ninety nine thousand nine hundred and sixty (499,960) Class D1 Shares, four hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty four (499,954) Class D2 Shares and one million nine hundred and ninety nine thousand eight hundred twenty six (1,999,826) Class E Shares, with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, by an amount of two hundred ninety-nine point nine seven four Euro (EUR 299.974) through the incorporation of distributable reserves of the Company to bring it from its current amount of five million nine hundred and one thousand one hundred thirty-eight point one nine one four Euro (EUR 5,901,138.1914) to an amount of five million nine hundred and one thousand four hundred thirty-eight point one six five four Euro (EUR 5,901,438.1654) and waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders;

2. Increase of the authorized share capital of the Company by an amount of eight thousand two hundred twenty-eight point one zero five one Euro (EUR 8,228.1051) to bring it from its current amount of thirty point two one seven Euro (EUR 30.217), to an amount of eight thousand two hundred fifty-eight point three two two one Euro (EUR 8,258.3221) and waiver of the preferential subscription rights in respect thereto;

3. Subsequent amendment of articles 6.1 and 6.17 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

C. According to the attendance list, all of the fifty-nine billion eleven million three hundred eighty-one thousand nine hundred fourteen (59,011,381,914) shares in issue (i.e. one hundred percent (100 %) of the issued shares) are represented. All shareholders being present and waiving their right to receive convening notices the present meeting was duly convened.

D. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws, is fifty percent (50%) of the share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, must be carried by (i) at least seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

E. According to the attached attendance list, such quorum is reached.

F. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously (including the vote of the General Partner but without the vote of the Company holding its own shares which abstained from voting) passed and required the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to increase the Company’s share capital so as to raise it from its current amount of five million nine hundred and one thousand one hundred thirty-eight point one nine one four Euro (EUR 5,901,138.1914) up to five million nine hundred and one thousand four hundred thirty-eight point one six five four Euro (EUR 5,901,438.1654) through the issue of four hundred ninety nine thousand nine hundred and sixty (499,960) Class D1 Shares, each having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0,0001.-), four hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty four (499,954) Class D2 Shares each having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0,0001.-) and one

million nine hundred and ninety nine thousand eight hundred twenty six (1,999,826) Class E Shares each having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0,0001.-).

The existing shareholders waived to their preferential subscription right and the two million nine hundred and ninety nine thousand seven hundred and forty (2,999,740) new shares (the “Newly Issued Shares”) issued have been subscribed as follows:

- thirty-eight thousand fifteen (38,015) class D1, thirty-eight thousand and fourteen (38,014) Class D2 Shares and one hundred fifty-two thousand fifty-eight (152,058) Class E shares have been subscribed by SD North Management AB, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- one hundred forty-one thousand eight hundred seventy-four (141,874) Class D1 Shares, one hundred forty-one thousand eight hundred seventy-four (141,874) Class D2 Shares and five hundred sixty-seven thousand four hundred eighty-eight (567,488) Class E Shares have been subscribed by SD South Management AB, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- twenty thousand eight hundred thirty-seven (20,837) Class D1 Shares, twenty thousand eight hundred thirty-six (20,836) Class D2 Shares and eighty-three thousand three hundred forty-six (83,346) Class E shares have been subscribed by SD New Management AB, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- one hundred fifty-nine thousand eight hundred twenty-five (159,825) Class D1 Shares, one hundred fifty-nine thousand eight hundred twenty-five (159,825) Class D2 Shares and six hundred thirty-nine thousand tree hundred (639,300) Class E Shares have been subscribed by Securholds SPRL, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- thirty-four thousand one hundred eight (34,108) Class D1 Shares, thirty-four thousand one hundred eight (34,108) Class D2 Shares and one hundred thirty-six thousand four hundred thirty-one (136,431) Class E Shares have been subscribed by DYVDC Holding AB, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- fifteen thousand seven hundred eighty (15,780) Class D1 Shares, fifteen thousand seven hundred seventy-nine (15,779) Class D2 Shares and sixty-three thousand one hundred eighteen (63,118) Class E shares have been subscribed by Inesmar Limited, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- four thousand six hundred sixty-three (4,663) class D1 Shares, four thousand six hundred sixty-two (4,662) Class D2 Shares and eighteen thousand six hundred forty-eight (18,648) Class E Shares have been subscribed by Lars Nordmark, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- twenty-one thousand five hundred eighteen (21,518) Class D1 Shares, twenty-one thousand five hundred seventeen (21,517) Class D2 Shares and eighty-six thousand seventy (86,070) Class E Shares have been subscribed by Antonio Anguita, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- four thousand three hundred three (4,303) Class D1 Shares, four thousand three hundred three (4,303) Class D2 Shares and seventeen thousand two hundred sixteen (17,216) Class E Shares have been subscribed by Mattias Ringqvist, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

- thirty-four thousand four hundred fifty-one (34,451) Class D1 Shares, thirty-four thousand four hundred fifty (34,450) Class D2 Shares and one hundred thirty-seven thousand eight hundred two (137,802) Class E Shares have been subscribed by Austin Lally, at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form; and

- twenty-four thousand five hundred eighty-six (24,586) Class D1 Shares, twenty-four thousand five hundred eighty-six (24,586) Class D2 Shares and ninety-eight thousand three hundred forty-nine (98,349) Class E Shares have been subscribed by Dream GP S.à r.l., at nominal value, here represented by Ms. Madia Camara, by virtue of a proxy and subscription form;

The shares so subscribed, are entirely paid up through conversion of an amount of two hundred ninety-nine point nine seven four Euro (EUR 299.974) out of the existing distributable reserves into share capital of the Company.

The general meeting of shareholders expressly and unanimously confirms its agreement with the issue of the above-mentioned shares to the above-mentioned shareholders through conversion of part of the existing distributable reserves into share capital.

Proof of the existence of the above-mentioned distributable reserves has been produced to the undersigned notary through an interim balance sheet dated 15 December 2014.

The total contribution amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders, upon report prepared by the General Partner, pursuant to article 32-3(5) of Company Law, resolves to increase the authorized capital of the Company with waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders in respect thereto, by an amount of eight thousand two hundred twenty-eight point one zero five one Euro (EUR 8,228.1051) to bring it from its current amount of thirty point two one seven Euro (EUR 30.217), to an amount of eight thousand two hundred fifty-eight point three two two one Euro (EUR 8,258.3221), represented by:

- thirty-six million one hundred twenty-seven thousand five hundred fifty-one (36,127,551) Preference Shares;
  - twenty-two million nine hundred and three thousand eight hundred ninety-eight (22,903,898) Class A1 Shares;
  - twenty-two million nine hundred and three thousand eight hundred ninety-seven (22,903,897) Class A2 Shares;
  - thirty-five thousand three hundred nineteen (35,319) Class B1 Shares;
  - thirty-five thousand three hundred nineteen (35,319) Class B2 Shares;
  - one hundred ninety-two thousand four hundred fourteen (192,414) Class C1 Shares, of which five hundred twenty (520) Class C1 Shares which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;
  - one hundred ninety-two thousand four hundred fourteen (192,414) Class C2 Shares, of which five hundred twenty (520) Class C2 Shares which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor
  - forty-eight thousand one hundred and two (48,102) Class D1 Shares, of which one hundred and thirty (130) Class D1 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;
  - forty-eight thousand one hundred and two (48,102) Class D2 Shares, of which one hundred and thirty (130) Class D2 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor; and
  - ninety-six thousand two hundred and five (96,205) Class E Shares, of which two hundred and sixty-one (261) Class E Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;
- having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each.

This authorized share capital shall be valid for a period of five (5) years starting from the publication of the minutes of the present Meeting in the Mémorial C.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting decides to amend article 6.1 and article 6.17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at five million nine hundred and one thousand four hundred thirty-eight point one nine one four Euro (EUR 5,901,438.1654) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) one billion six hundred and eighty-nine million two hundred and forty-one thousand eight hundred and sixty-three (1,689,241,863) Preference Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (b) twenty-eight billion six hundred and nine million four hundred and forty-one thousand two hundred and twenty-seven (28,609,441,227) Class A1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (c) twenty-eight billion six hundred and nine million four hundred and forty-one thousand two hundred and twenty-seven (28,609,441,227) Class A2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (d) forty-four million one hundred and twenty-four thousand four hundred and forty-nine (44,124,449) Class B1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (e) forty-four million one hundred and twenty-four thousand four hundred and forty-nine (44,124,449) Class B2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (f) five million nine hundred and ninety-nine thousand four hundred and eighty (5,999,480) Class C1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (g) five million nine hundred and ninety-nine thousand four hundred and eighty (5,999,480) Class C2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (h) one million four hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy three (1,499,873) Class D1 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (i) one million four hundred ninety-nine thousand eight hundred and sixty-seven (1,499,867) Class D2 Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- (j) two million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and thirty-nine (2,999,739) Class E Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each; and
- (k) ten thousand (10,000) Lux Sàrl Shares with a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each.”

“ **Art. 6.17. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at eight thousand two hundred fifty-eight point three two two one Euro (EUR 8,258.3221) represented by:

- a. thirty-six million one hundred twenty-seven thousand five hundred fifty-one (36,127,551) Preference Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- b. twenty-two million nine hundred and three thousand eight hundred ninety-eight (22,903,898) Class A1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- c. twenty-two million nine hundred and three thousand eight hundred ninety-seven (22,903,897) Class A2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;
- d. thirty-five thousand three hundred nineteen (35,319) Class B1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;



e. thirty-five thousand three hundred nineteen (35,319) Class B2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each;

f. one hundred ninety-two thousand four hundred fourteen (192,414) Class C1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which five hundred twenty (520) Class C1 Shares which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

g. one hundred ninety-two thousand four hundred fourteen (192,414) Class C2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which five hundred twenty (520) Class C2 Shares which are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor

h. forty-eight thousand one hundred and two (48,102) Class D1 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which one hundred and thirty (130) Class D1 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

i. forty-eight thousand one hundred and two (48,102) Class D2 Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which one hundred and thirty (130) Class D2 Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor; and

j. ninety-six thousand two hundred and five (96,205) Class E Shares having a nominal value of one hundredth of a Euro cent (EUR 0.0001) each, of which two hundred and sixty-one (261) Class E Shares are reserved for issuance to any Executive Securityholder that subscribes therefor;

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last shareholders' resolution deciding to create or amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Lux Sarl is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Lux Sarl may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Lux Sarl is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Lux Sarl may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Lux Sarl, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent upon the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de Dream Luxco S.C.A. (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg, le 17 Août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») n° 1985 en date du 29 août 2011 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163056. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire susmentionné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte à 11h30, sous la présidence de Monsieur Danny Major, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le conseil de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante (499.960) Actions de Classe D1, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-quatre (499.954) Actions de Classe D2 et un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-six (1.999.826) Actions de Classe E, d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf sept quatre Euro (EUR 299.974) par l'incorporation des réserves distribuables de la Société pour le porter d'un montant de cinq millions neuf cent un mille cent trente-huit virgule un neuf un quatre Euro (EUR 5.901.138,1914) à un montant de cinq millions neuf cent un mille quatre cent trente-huit virgule un six cinq quatre Euro (EUR 5.901.438,1654) et renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants;

2. Augmentation du capital autorisé de la Société par un montant de huit mille deux cent vingt-huit virgule un zéro cinq un Euro (EUR 8.228,1051) pour le porter de son montant actuel de trente virgule deux un sept Euro (30,217) à un montant de huit mille deux cent cinquante-huit virgule trois deux deux un Euro (EUR 8.258,3221) et renonciation au droit préférentiel de souscription;

3. Modification subséquente des articles 6.1 et 6.7 des statuts de la Société; et

4. Divers.

B. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont présents sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, étant signées par les actionnaires, par le conseil de l'Assemblée et par le notaire public, resteront annexées au présent acte pour être envoyées au même moment à des fins d'enregistrement.

C. D'après la liste de présence, les cinquante-neuf milliards onze millions trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatorze (59.011.381.914) actions émises sont représentées, (c'est-à-dire cent pour cent (100%) des actions émises). Tous les actionnaires étant présents ou représentés et renonçant aux modalités de convocation, la présente assemblée est dûment constituée.

D. Le quorum de présence requis pour les points à l'ordre du jour, d'après les lois luxembourgeoises, est de cinquante pourcent (50%) du capital social. Les résolutions sur ces points, dans le but d'être adoptées, doivent être approuvées par (i) au moins soixante-quinze pour cent (75%) des votes valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

E. D'après la liste de présence ci-jointe, un tel quorum est atteint.

F. La Présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité (en ce compris le vote de l'associé gérant commandité mais sans le vote de la Société détenant ses propres actions, qui s'est abstenue de voter) et a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent un mille cent trente-huit virgule un neuf un quatre Euro (EUR 5.901.138.1914) à cinq millions neuf cent un mille quatre cent trente-huit virgule un six cinq quatre Euro (EUR 5.901.438,1654) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante (499.960) Actions de Classe D1 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro chacune (EUR 0,0001), de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-quatre (499.954) Actions de Classe D2 d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro chacune (EUR 0,0001), et d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-six (1.999.826) Actions de Classe E ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro chacune (EUR 0,0001).

Les actionnaires existant ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante (2.999.740) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions Emises») ont été souscrites de la façon suivante:

- trente-huit mille quinze (38.015) Actions de Classe D1, trente-huit mille quatorze (38.014) Actions de Classe D2 et cent cinquante-deux mille cinquante-huit (152.058) Actions de classe E ont été souscrites par SD North Management AB, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- cent quarante et un mille huit cent soixante-quatorze (141.874) Actions de Classe D1, cent quarante et un mille huit cent soixante-quatorze (141.874) Actions de Classe D2 et cinq cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-huit (567.488) Actions de Classe E ont été souscrites par SD South Management AB, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- vingt mille huit cent trente-sept (20.837) Actions de Classe D1, vingt mille huit cent trente-six (20.836) Actions de Classe D2 et quatre-vingt-trois mille trois cent quarante-six (83.346) Actions de Classe E ont été souscrites par SD New Management AB, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-cinq (159.825) Actions de Classe D1, cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-cinq (159.825) Actions de Classe D2 et six cent trente-neuf mille trois cents (639.300) Actions de Classe E ont été souscrites par Securholds SPRL, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- trente-quatre mille cent huit (34.108) Actions de Classe D1, trente-quatre mille cent huit (34.108) Actions de Classe D2 et cent trente-six mille quatre cent trente et une (136.431) Actions de Classe E ont été souscrites par DYVDC Holding AB, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- quinze mille sept cent quatre-vingt (15.780) Actions de Classe D1, quinze mille sept cent soixante-dix-neuf (15.779) Actions de Classe D2 et soixante-trois mille cent dix-huit (63.118) Actions de Classe E ont été souscrites par Inesmar Limited, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- quatre mille six cent soixante-trois (4.663) Actions de Classe D1, quatre mille six cent soixante-deux (4.662) Actions de Classe D2 et dix-huit mille six cent quarante-huit (18.648) Actions de Classe E ont été souscrites par Lars Nordmark, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- vingt et un mille cinq cent dix-huit (21.518) Actions de Classe D1, vingt et un mille cinq cent dix-sept (21.517) Actions de Classe D2 et quatre-vingt-six mille soixante-dix (86.070) Actions de Classe E ont été souscrites par Antonio Aguita, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- quatre mille trois cent trois (4.303) Actions de Classe D1, quatre mille trois cent trois (4.303) Actions de Classe D2 et dix-sept mille deux cent seize (17.216) Actions de Classe E ont été souscrites par Mattias Ringqvist, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- trente-quatre mille quatre cent cinquante et un (34.451) Actions de Classe D1, trente-quatre mille quatre cent cinquante (34.450) Actions de Classe D2 et cent trente-sept mille huit cent deux (137.802) Actions de Classe E ont été souscrites par Austin Lally, à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription;

- vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (24.586) Actions de Classe D1, vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-six (24.586) actions de Classe D2 et quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-neuf (98.349) Actions de Classe E ont été souscrites par Dream GP S.à r.l., à leur valeur nominale, dûment représentée par Madia Camara en vertu d'une procuration et formulaire de souscription.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par la conversion d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf sept quatre Euro (EUR 299.974) sur les réserves distribuables existantes en capital social.

L'assemblée générale des actionnaires confirme expressément et unanimement son accord avec l'émission des actions susmentionnées aux actionnaires susmentionnés par conversion d'une partie des réserves distribuables existantes en capital social.

La preuve de l'existence des réserves distribuables susmentionnées a été produite au notaire soussigné par la présentation d'un bilan intermédiaire daté du 15 décembre 2014.

Le montant total des apports a été entièrement alloué au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale, sur vue du rapport préparé par l'associé gérant commandité conformément à l'article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés décide d'augmenter le capital autorisé de la Société avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants d'un montant de huit mille deux cent vingt-huit virgule un zéro cinq un Euro (EUR 8.228,1051) pour le porter de son montant actuel de trente virgule deux un sept Euro (EUR 30,217), à un montant de huit mille deux cent cinquante-huit virgule trois deux deux un (EUR 8.258,3221) représenté par:

- trente-six millions cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et une (36.127.551) Actions Préférentielles;
- vingt-deux millions neuf cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (22.903.898) Actions de Classe A1;
- vingt-deux millions neuf cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (22.903.897) Actions de Classe A2;
- trente-cinq mille trois cent dix-neuf (35.319) Actions de Classe B1;
- trente-cinq mille trois cent dix-neuf (35.319) Actions de Classe B2;
- cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatorze (192.414) Actions de Classe C1, parmi lesquelles cinq cent vingt (520) Actions de Classe C1 sont réservées à l'émission à tout Porteur de titre Exécutif qui y souscrit;
- cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatorze (192.414) Actions de Classe C2, parmi lesquelles cinq cent vingt (520) Actions de Classe C2 sont réservées à l'émission à tout Porteur de titre Exécutif qui y souscrit;
- quarante-huit mille cent deux (48.102) Actions de Classe D1, parmi lesquelles cent trente (130) Actions de Classe D1 sont réservées à l'émission à tout Porteur de titre Exécutif qui y souscrit;
- quarante-huit mille cent deux (48.102) Actions de Classe D2, parmi lesquelles cent trente (130) Actions de Classe D2 sont réservées à l'émission à tout Porteur de titre Exécutif qui y souscrit;



- quatre-vingt-seize mille deux cent cinq (96.205) Actions de Classe E, parmi lesquelles deux cent soixante et une (261) Actions de Classe E sont réservées à l'émission à tout Porteur de titre Exécutif qui y souscrit;  
ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune.

Le capital social autorisé est valide pour une période de cinq (5) ans à compter de la publication du procès-verbal de la présente Assemblée au Mémorial C.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 et l'article 6.17 des statuts de la Société qui doivent désormais avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.1 Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions neuf cent un mille quatre cent trente-huit virgule un six cinq quatre Euro (EUR 5.901.438,1654) représenté par des actions entièrement libérées consistant en:

(a) un milliard six cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante et un mille huit cent soixante-trois (1.689.241.863) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(b) vingt-huit milliards six cent neuf millions quatre cent quarante et un mille deux cent vingt-sept (28.609.441.227) Actions de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(c) vingt-huit milliards six cent neuf millions quatre cent quarante et un mille deux cent vingt-sept (28.609.441.227) Actions de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(d) quarante-quatre millions cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-neuf (44.124.449) Actions de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(e) quarante-quatre millions cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-neuf (44.124.449) Actions de Classe B2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(f) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (5.999.480) Actions de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(g) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (5.999.480) Actions de Classe C2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(h) un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-treize (1.499.873) Actions de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(i) un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-sept (1.499.867) Actions de Classe D2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

(j) deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-neuf (2.999.739) Actions de Classe E ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune; et

(k) dix mille (10.000) Actions Lux Sàrl ayant une valeur nominale d'un centième d'euro chacune.»

« **Art. 6.17. Capital Autorisé.** Outre le capital souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé fixé à huit mille deux cent cinquante-huit virgule trois deux deux un Euro (EUR 8.258,3221) représenté par:

a. trente-six millions cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et une (36.127.551) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

b. vingt-deux millions neuf cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (22.903.898) Actions de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

c. vingt-deux millions neuf cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (22.903.897) Actions de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

d. trente-cinq mille trois cent dix-neuf (35.319) Actions de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

e. trente-cinq mille trois cent dix-neuf (35.319) Actions B2 de Classe ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

f. cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatorze (192.414) Actions de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cinq cent vingt (520) Actions C1 ont été réservées à l'émission pour tout détenteur de titre Exécutif qui y souscrit;

g. cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatorze (192.414) Actions de Classe C2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cinq cent vingt (520) Actions C2 ont été réservées à l'émission pour tout détenteur de titre Exécutif qui y souscrit;

h. quarante-huit mille cent deux (48.102) Actions D1 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cent trente (130) Actions de Classe D1 ont été réservées à l'émission pour tout détenteur de titre Exécutif qui y souscrit;

i. quarante-huit mille cent deux (48.102) Actions D2 ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles cent trente (130) Actions de Classe D2 ont été réservées à l'émission pour tout détenteur de titre Exécutif qui y souscrit;

j. quatre-vingt-seize mille deux cent cinq (96.205) Actions de Classe E ayant une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, parmi lesquelles deux cent soixante et une (261) Actions de Classe D2 ont été réservées à l'émission pour tout détenteur de titre exécutif qui y souscrit;

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la dernière résolution des actionnaires visant à créer ou à modifier le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, la Lux Sarl est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que la Lux Sarl pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Sauf disposition contraire des actionnaires, lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, la Lux Sarl est expressément autorisée à restreindre ou abandonner le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. La Lux Sarl pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par la Lux Sarl, le présent article sera modifié en conséquence.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR, M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63769. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017060/427.

(150020782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

#### **Ereme S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018069/9.

(150021474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

#### **European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.676.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018075/10.

(150022091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

---

**Iowa Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-18855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.117.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of December,  
before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Iowa One S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of USD 20,000, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

here represented by Cyrielle Thel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 30 December 2014.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Iowa Two S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties, subsidiaries, or affiliated companies of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty-thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty-thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers composed of at least one or more managers with an A signatory power (an A Manager) and one or more managers with a B signatory power (a B Manager). The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of managers.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager.

Any A Manager and any B Manager jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one A Manager and one B Manager.

The Board of Managers may appoint from amongst the A Managers a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the board of managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the board of managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 48 (forty-eight) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by the Chairman or by any A Manager and any B Manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers

attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 of December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Iowa One S.à r.l., prenamed: .....	20,000 shares
Total: .....	20,000 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty-thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company.

#### *Transitory provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date hereof and shall end on 31 December 2014.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately 1.500 euros.

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two) constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following 2 (two) persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Kevin Charles Struve, born on 11 November 1966 in Washington D.C., United States of America, with professional address at 4 Cork Street, 5<sup>th</sup> Floor, London W1S 3LG, United Kingdom, as an A manager of the Company;

(b) Jean-Jacques Josset, born on 12 June 1974 in Saint-Quentin, France, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a B manager of the Company.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and date first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

1. Iowa One S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000 et, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Cyrielle Thel, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 Décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la qualité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "Iowa Two S.à r.l." (la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales ou sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par



des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérants dotés d'un pouvoir de signature A et de un ou plusieurs gérants dotés d'un pouvoir de signature B (respectivement les Gérants A et les Gérants B). Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer tout gérant.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Un Gérant A et un Gérant B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, dont au moins un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance peut nommer un président parmi les Gérants A (le Président).

Le Président, le cas échéant, présidera toutes les assemblées générales des associés ainsi que les réunions du conseil de gérance. En l'absence du Président, l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, le conseil de gérance désignera parmi les Gérants A un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par le Président ou par un Gérant A et un Gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le conseil de gérance pourra décider de verser des dividendes intérimaires.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Iowa One S.à r.l., susmentionnée: . . . . .	20.000 parts sociales
Total: . . . . .	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

*Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500 euros.

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de porter le nombre des gérants de la Société à 2 (deux), constituant ensemble le conseil de gérance.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les 2 (deux) personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

(a) Kevin Charles Struve, né le 11 novembre 1966 à Washington D.C., aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4 Cork Street, 5<sup>th</sup> Floor, Londres W1S 3LG, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société; et

(b) Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société;

3. L'associé unique de la Société décide d'établir le siège social de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Thel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2015. Relation: EAC/2015/649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015017291/369.

(150021221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Ereme S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018070/9.

(150021475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Paper Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.116.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the nineteenth day of January.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Stichting PaperHoldings, a foundation existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1101 CM Amsterdam, Herikerbergweg 238, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 33203015,

represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 January 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

**Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Paper Funding S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the same municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object is the raising of funds through the issuance of debt securities, including, but not limited to, exchangeable notes, and the use of the proceeds of such debt securities as further described below.

Within this framework, the Company may, at the exclusion of any banking or regulated activity:

- acquire, hold and dispose of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities

- acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes or other financial instruments of any kind and related contracts and intangible receivables;

- borrow in any form whatsoever;

- grant loans;

- grant security over its assets;

- grant guarantees in any form whatsoever;

- make deposits (including fiduciary deposits) with banks or other depositary;

- enter into derivative transactions;

- enter into all ancillary transactions, documents and agreements; and

- more generally, enter into any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its business, provided always that any activity carried out by the Company falls within its corporate object as set out in the first sentence of this article and is in its best interest.

For the avoidance of doubt, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any banking or regulated activity or that would require the Company to have any licence.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a nominal value of 1 euro (EUR 1.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify any change of address by registered letter to the Company. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in said register.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be done in compliance with the Law.

## Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed as Director, it must designate a natural person to act as its permanent representative in accordance with the Law.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests - except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods are equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be signed by two Directors or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform and authorise all acts and things, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 17. Conflicts of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 18. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by her/him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of her/his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which she/he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which she/he shall be held liable for gross negligence or wilful misconduct.

**Art. 19. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor (réviseur d'entreprise) in accordance with applicable legal or regulatory requirements, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire aux comptes).

The statutory auditor or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. - Meetings of shareholders

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the month of April of each year, at 10 a.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing ten per cent of the issued capital.



General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested in it by the Law and these Articles.

**Art. 23. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall

be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

**Art. 24. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 25. Minutes of Shareholders.** Resolutions Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 27. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 28. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 29. Interim Dividends.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each which have been fully paid in cash, for a total amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

30616

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilments.

*Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

The first Annual General Meeting shall be held in 2016.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, represented as above stated, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg.

*Second Resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- M. Erik VAN OS, born in Maastricht, the Netherlands, on 20 February 1973, with professional address at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg;
- M. Shehzaad Atchia, born in Curepipe, Republic of Mauritius, on 22 May 1982, with professional address at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg;
- M. Fabrice Rota, born in Mont Saint-Martin, France, on 19 February 1975, with professional address at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg.

*Third Resolution*

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- EQ Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2 rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-124782.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Stichting PaperHoldings, une fondation constituée selon les lois hollandaises, ayant son siège social au 1101 CM Amsterdam, Herikerbergweg 238, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33203015,

représenté par Madame Monique Drauth, salariée., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 16 janvier 2015, laquelle procuration, signée par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:



## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Paper Funding S.A.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la même commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la levée de fonds par le biais de l'émission d'instruments de dette, incluant mais non limité aux obligations échangeables, et l'utilisation du produit de ces obligations telle que décrit ci-dessous.

Dans ce cadre, la Société peut, à l'exclusion de toute activité bancaire ou réglementée:

- acquérir, détenir et céder des participations directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou des sociétés étrangères ou d'autres entités,
- acquérir par l'achat, la souscription ou de tout autre manière ainsi que transférer par vente, échange ou autrement des actions, obligations et toute autre type d'instruments financiers, tous les contrats connexes et toutes créances;
- emprunter, de quelque forme ce soit;
- accorder des prêts;
- constituer des sûretés réelles portant sur ses actifs;
- donner des garanties sous quelque forme que ce soit,
- faire des dépôts (incluant des dépôts fiduciaires) auprès d'une banque ou de tout autre dépositaire;
- rentrer dans des opérations sur produits dérivés;
- rentrer dans toute opération, document et contrat auxiliaires; et
- d'une manière générale, effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, que la Société estime utile à l'accomplissement et au développement de son activité, sous réserve que l'activité poursuivie par la Société tombe dans l'objet social tel que mentionné dans la première phrase de cet article et soit dans l'intérêt social de la Société.

Pour d'éviter tout doute, la Société ne s'engagera dans aucune opération qui résulterait dans l'exercice par la Société d'une quelconque activité bancaire ou réglementée ou qui nécessiterait que la Société soit en possession d'un quelconque agrément.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital social, Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne que le conseil d'administration aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil d'Administration.** Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur ("Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne juridique est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne naturelle pour agir comme son représentant permanent en accord avec la Loi.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations sont équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-Verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être signés par deux Administrateurs ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes et choses nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 17. Conflits d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur, membre ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/elle a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il/elle n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il/elle est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave intentionnelle.

**Art. 19. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux normes légales et réglementaires applicables, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 20. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mardi du mois d'avril de chaque année, à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 23. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 24. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 25. Procès-verbaux des résolutions d'Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établis par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiés par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 26. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 28. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 29. Dividends Intérimaires.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux trente et un mille (31,000) actions énoncées ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).



*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'établir le siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

*Deuxième Résolution*

L'actionnaire unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- M. Erik van Os, né à Maastricht, Pays-Bas, le 20 février 1973, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg;

- M. Shehzaad Atchia, né en Curepipe, République de Maurice, le 22 mai 1982 ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg;

- M. Fabrice Rota, né au Mont Saint-Martin, France, le 19 février 1975, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg;

*Troisième Résolution*

L'actionnaire unique a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- EQ Audit S.à r.l., un société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2 rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 124782.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1725. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017535/751.

(150021213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Aero-Design, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 168.293.

Suite à la modification d'adresse de la gérante, la nouvelle adresse de Mme Florence Ramioul, à compter du 08 août 2014 est la suivante:

- Florence Ramioul, 30, Marburgerstrooss à L-9764 Marnach (Grand Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015016884/13.

(150020397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**AIE EuroLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.696.

Par résolutions prises en date du 30 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016888/15.

(150020706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Just Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.412.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») tenue en date du 30 janvier 2015 que:

- La démission de Mr. Olivier CAGIOULIS, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

- La démission de Mrs. Franca VELLA, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

- La démission de Mr. Altaf JAFFAR-BANDJEE, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

- La démission d'Audit & Consulting Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

- La nomination de Mr. Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires unique qui se tiendra en 2020,

- La nomination de Mr. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires unique qui se tiendra en 2020,

- La nomination de Mr. Samir EL MOUSSAOUI, né le 26 septembre 1984 à Montauban (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires unique qui se tiendra en 2020,

- La nomination d'EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCSL N° 33065, en tant que commissaire aux comptes de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires unique qui se tiendra en 2020,

- Le siège social a été transféré au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Fabio MASTROSIMONE,

- Mr. Mr. Eddy DOME, et

- Mr. Samir EL MOUSSAOUI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016584/37.

(150019585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.